

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**MAIRIE LABLACHERE**  
**Du 22 Avril 2021 à 18h**

**Présents :** Patrick BELGHIT, Christine FOURNIER, Lysiane FREMON, Jean-Pierre LAPORTE, Régine MARCY, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE, Danièle REYNAUD.

**Absent :** Christine REBOUL.

**Procuration :** Christine REBOUL donne pouvoir à Danièle REYNAUD.

**Secrétaire de séance :** Christine FOURNIER.

**Ordre du jour :**

- Approbation et vote du compte de gestion 2020
- Approbation et vote du compte administratif 2020
- Affectation des résultats
- Approbation et vote du budget primitif 2021
- Questions diverses.

**Mot d'accueil** du Président du CCAS, Jean-Pierre Laporte.

Ce dernier donne la parole à Lysiane Fremon

Vice-Présidente du CCAS :

**- Présentation du compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie :**

**Solde excédentaire : 20 118,81€**

**- Présentation du compte administratif 2020 :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	7 197.01€	Dotations, subventions	15 000.00€
Charges de personnel et frais assimilés	80.00€	Produit exceptionnel	100.00€
Autres charges de gestion courantes	1 108.40€	Excédent de fonctionnement reporté	13 404.22€
Total des dépenses	8 385.41€	Total des recettes	28 504.22€
Solde excédentaire	<b>20 118.81€</b>		

Quelques précisions pour les dépenses :

**Charges à caractère général :**

Achat d'un ordinateur, 1303.90€

Location de jeux de bois, 80€

Colis de Noël, 5 813.11€

Concours divers, 125€

**Autres charges de gestion courante :**

Aide aux familles pour la cantine scolaire école privée, 1 108.40€

A noter qu'il manque sur ce budget l'aide aux familles pour la cantine scolaire de l'école publique, d'un montant de 2090,40€. Cette somme sera réglée sur l'exercice 2021.

Recettes :

15 100€ dont 15 000€ subvention de la commune,  
100€ de don

**Vote du compte de gestion : Approuvé à l'unanimité.**

**Vote du compte administratif : Approuvé à l'unanimité.**

**- Affectation des résultats :**

Lysiane Fremon propose que le solde excédentaire de 20 118,81€ soit reporté sur le budget CCAS 2021.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

**- Présentation du budget primitif 2021 :**

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	11 150.81€	Dotations, subventions	7 000.00€
Charges de personnel et frais assimilés	100.00€	Excédent de fonctionnement reporté	20 118.81€
Autres charges de gestion courantes	15 868.00€		
<b>Total des dépenses</b>	<b>27 118.81€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>27 118.81€</b>

Quelques précisions pour les dépenses :

Charges à caractère général :

11 000 € Repas des sages et colis de Noël

Autres charges de gestion courantes :

500€ SACEM pour le repas des sages

13 868€ Aide aux familles pour la cantine, aide achat ordinateur pour les élèves entrant au collège, aide pour le permis de conduire en complément de pôle emploi, 1500€ dont 500€ iront à l'association Beaume-Drobie Entraide

1000€ serviront à aider des familles Lablachéroises à partir en vacances. Cette aide passera par le CDAFAL, Comité Départemental des Associations Familiales Laïques, en complément des aides de l'ANCV, perçues par cette association.

Le total des dépenses s'élève à **27 118,81€**.

Budget équilibré grâce à la demande de subvention à la commune de 7 000€ + l'excédent de 20 118,81€.

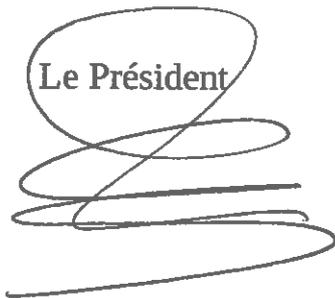
**Vote du budget primitif : Approuvé à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

- Régine Marcy signale que les employés de l'ADMR, sur la base du volontariat, transportent bénévolement et gratuitement les personnes voulant se faire vacciner.
- Patrick Belghit donne une explication sur le fonctionnement du CDAFAL

La séance est levée à 19h45.

Le Président



La Secrétaire

